

REMISE DU PRIX GABRIEL TARDE -21 JUIN 2024

Mr le Ministre, Mme la Présidente de l'Association française de Criminologie, chers membres du jury, chers membres du conseil d'administration de l'AFC.

C'est avec beaucoup de plaisir que je viens aujourd'hui participer à la remise du Prix Gabriel Tarde, institution de la criminologie française qui, depuis 1972, récompense, théoriquement tous les deux ans, un ouvrage en français, non publié ou publié en première édition. Il s'agit le plus souvent d'un travail de recherche dans le champ criminologie, dans l'immense majorité des cas une thèse. Depuis sa création, le PGT a honoré de nombreux acteurs majeurs de la criminologie française et francophone.

Le prix Gabriel Tarde a aussi souffert des conséquences de la pandémie puisque la dernière fois qu'il a été remis date de juin 2019 où le prix avait été remis à Océane Pérona, à l'occasion du Congrès international francophone sur l'agression sexuelle (CIFAS) qui se tenait à Montpellier, pour son travail sur « *le consentement sexuel saisi par les institutions pénales, Policiers, médecins légistes et procureurs face aux violences sexuelles* ». Travail qui reste toujours d'une actualité cruciale.

Il a fallu la volonté et l'énergie de la direction de l'AFC pour remettre en route le processus qui nous permet de nous rencontrer.

C'est en décembre 2022 qu'un nouveau jury a été constitué de 12 membres, composé de chercheurs et universitaires de différentes universités françaises mais aussi de magistrats et de praticiens issus, du droit, de la sociologie, de la philosophie et de la médecine. Dans le jury figurent plusieurs professeurs des universités belges de Louvain et de Liège. Je suis moi-même professeur à l'université de Lausanne. Cette composition et l'enthousiasme du jury malgré un travail peu gratifiant témoigne du rayonnement de notre prix.

Au premier trimestre 2013 a été lancé l'appel à candidature qui a permis de recevoir 19 candidatures : 5 thèses de sociologie, 5 thèses de sciences politiques, 5 thèses de droit, 2 d'histoire, une de philosophie et une de criminologie, issue de l'école de criminologie de l'université de Montréal. Car, en effet plusieurs travaux émanent d'université étrangère dont

celui de la lauréate qui est issue de l'Université de Paris Nanterre et de celle de l'Université Catholique de Louvain.

On le voit même si la criminologie française reste une discipline au carrefour de plusieurs disciplines universitaires sans avoir une existence autonome comme au Canada ou en Belgique, elle constitue indiscutablement un pôle d'attraction et de convergence entre chercheurs et praticiens des différents pays francophones. De nombreux échanges existent, interdisciplinaires et internationaux qui permettent de constituer une communauté solide et riche d'échange et de travaux qui se retrouve autour de de congrès ou de revues comme *Déviance et société* ou *Champ Pénal* abordant des thématiques variées, allant des soins aux délinquants sexuels (CIFAS) aux problématiques pénitentiaires ou pénales jusqu'aux questions concernant le contrôle social et l'implication des différents acteurs du champ dans celui-ci

Les synthèses des thèses candidates ont été distribuées aux membres du jury pour une première sélection en juin 2023. Ces évaluations nous a permis de retenir 5 travaux d'excellente facture qui ont été soumis à une seconde évaluation plus approfondie. Sans entrer dans les détails de la procédure, je peux résumer celle-ci en précisant que les travaux retenus ont au final été évalués par 4 membres du jury sans compter les discussions qui ont réuni la plupart des membres du jury. Nous avons au maximum tenu compte de potentiels conflits d'intérêt (membre du jury de thèse siégeant dans le jury du prix, liens de recherche, liens familiaux , etc.)

Les thématiques proposées au regard critique du jury reflètent la diversité la richesse des questions abordées dans le champ criminologique. Les questions pénitentiaires y étaient particulièrement représentées : soins en milieu pénitentiaire, intimité dans l'espace carcéral, reconfiguration de la relation carcérale, recours au religieux. Le procès pénal n'était pas oublié, certaines thèses questionnant le rôle du juge et la question de la vérité. Plusieurs travaux traitaient d'aspects historiques et d'autres balayaient des thématiques plus larges ou plus spécifiques, notamment des travaux sur la désistance, la prévention ou les réseaux criminel. Mon propos n'est pas de détailler ces travaux mais de souligner que le jury a du mettre à l'épreuve sa polyvalence et et son ouverture à d'autres domaines que ceux aux quels ils étaient familiers.

Venons en aux résultats de nos travaux.

Le consensus qui s'est dégagé à l'issue de notre dernière rencontre nous a permis de dégager, de manière quasi unanime une lauréate et deux mentions comme de précédentes délibérations en ont consacré l'usage.

Le choix n'a pas été facile tous les travaux soumis étant d'excellente qualité (plusieurs avaient déjà été primés dans d'autres cénacles) et abordaient des thèmes diversifiés.

La thèse primée est issue des sciences politiques et les deux qui ont fait l'objet de mention sont issues de sociologie.

Je vous parlerais d'abord brièvement des thèses ayant mérité une mention.

La thèse d'Anne Bessette intitulée « du vandalisme d'œuvre d'art, destruction, dégradation et interventions dans les musées en Europe et en Amérique du nord depuis 1970 » a suscité beaucoup d'enthousiasme par son originalité et son caractère novateur. Cette thèse interroge un acte qui constitue indiscutablement une infraction mais pour laquelle la réponse varie en fonction de la nature de l'œuvre (tableau classique pour lesquels l'atteinte symbolique apparaît plus importante ou œuvre d'art moderne ou contemporain) et partant de la qualité de l'infracteur (artiste contestataire ou malade psychiatrique). Il s'agit pour plusieurs d'entre nous d'une excellente mise en perspective des théories de la réaction sociale et illustre remarquablement la notion d'offense aux sentiments collectifs ou la notion foucauldienne de la « gestion différentielle des illégalismes ». Nous avons aussi été intéressé par la notion de vandalisme créatif qui clôture le travail et qui interroge ces gestes réalisés dans une optique de création ou de dialogue artistique.

La thèse de Corentin Durant « les reconfigurations de la relation carcérale. Sociologie des espaces de communication entre prisonniers et autorités pénitentiaires » a aussi été très appréciée par la qualité et la richesse de sa problématisation et de sa méthode de recherche. En observant comment sont exprimées et traitées les doléances en milieu pénitentiaire, C.Durand enquête sur la manière dont l'incarcération participe à la formation d'un rapport au droit, à l'administration et plus généralement à la citoyenneté. Ceci constitue un terrain d'enquête jusque-là peu exploré à travers de nombreux entretiens et de discussions informelles et d'analyses de requêtes. Un des évaluateurs note que « la documentation sur le travail de certains acteurs de la détention, en particulier les cadres intermédiaires ainsi que le sur les façons de se saisir du droit par les personnes détenues offre un paysage nuancé et

riche. L'ensemble déploie un panorama renouvelé de l'institution pénitentiaire à travers ses évolutions récentes et offre des perspectives politiques nouvelles. »

Enfin last but not least, le prix a été attribué à Delphine Griveaud pour son travail sur « la justice restaurative en France. Sociologie politique d'un supplément d'âme à la justice pénale » qui a recueilli les suffrages quasi unanimes du jury. Je laisserais Mme Griveaud présenter plus en détail son travail mais je souhaite vous transmettre quelques réflexions du jury qui soulignent tout le mérite de ce travail :

Celui-ci constitue plus qu'une synthèse érudite, un apport majeur « à la compréhension du développement de la justice restaurative en France et, peut-être, plus encore de son « non-développement ». Il s'agit aussi d'une première enquête réalisée à ce jour sur l'ensemble des pratiques qui se réfèrent à la justice restaurative et qui permet de mieux comprendre le flou qui règne, en France, à son propos.

« une originalité de la thèse est de prendre la justice restaurative comme point d'observation privilégiée des transformations des attentes vis-à-vis de la justice en termes d'écoute, de considération, d'empathie et des modifications de la fonction judiciaire qui s'y adapte ».

Point fondamental, à propos des recompositions contemporaines de la punition la thèse montre l'ascendant très actuel pris « par une criminologie empreinte de psychologie comportementale ainsi qu'un nouvel usage du dévoilement de l'intime et de l'empathie (« nouvel eldorado de la punition », nous dit-elle) comme formes euphémisées de la punition. »

Le style de la thèse est aussi particulièrement rafraichissant. On y chemine avec l'auteur dans les différentes étapes de sa recherche, dans sa fréquentation plus ou moins clandestine des associations qui s'impliquent dans le développement de la justice restaurative et dans la référence constante, mais que l'on devine obligée et parfois ironique, aux figures tutélaires de la justice restaurative en France. Si elle vient questionner comment la justice restaurative remet du sens dans la pratique des CPIP elle finit par être une critique sévère du déploiement de la JR en France plus qu'un plaidoyer. C'est aussi un état des lieux de la justice qu'elle souligne à travers ce travail où elle note « *la diffusion de la JR au sein de l'institution peut être liée à sa critique et à la volonté d'une proximité retrouvée avec les représentations potentiellement dépassées et de pratiques, probablement perdues, d'un métier.* »(p453)

Avant de passer la parole à Mme Griveaud, je souhaite me faire le porte-parole du jury au moment où se discute une nouvelle fois la spécificité, sinon le cas particulier de la criminologie française et sa non inscription dans un cursus universitaire spécifique. Les membres du jury invitent, quels que soient les développements « à ne pas reproduire une conception criminologique, insuffisamment pluridisciplinaire, hypnotisée par l'actuariel et réduite à la seule mesure du risque. Ils appellent à la plus grande vigilance et à ne pas assimiler la criminologie aux thérapies cognitives et comportementales comme cela peut être le cas du point de vue des pouvoirs publics. Les membres du jury exhortent les chercheurs à se dégager de cette lecture réductrice et problématique d'une criminologie univoque consensuelle et politisée au profit d'une nécessaire posture critique. »